



**MOTION DU SYNDICAT CGT DU CNFPT :**  
**Pour le rétablissement du 1% au CNFPT**  
**Pour le maintien de la prise en charge des frais des déplacement, d'hébergement et de restauration des stagiaires par le CNFPT**

Le sénateur Arthuis avec le soutien du gouvernement et de la majorité parlementaire a fait adopter un amendement lors de la loi de finances rectificatives de juin 2011 qui conduit à la remise en cause du 1% formation au CNFPT. L'amendement Arthuis conduit à une baisse de 10% des ressources de notre établissement. C'est une attaque sans précédent contre le droit à la formation professionnelle des fonctionnaires territoriaux. Elle s'inscrit dans le cadre général de la politique d'austérité du gouvernement et de remise en cause des services publics locaux.

Dans le cadre unitaire des organisations syndicales du CNFPT, et en lien avec sa fédération, le syndicat CGT du CNFPT a été le fer de lance de la mobilisation du personnel pour la défense du 1%. En quelques jours, la pétition à l'initiative de l'intersyndicale CFDT-CFTC-CGT-FO-UNSA du CNFPT a recueilli plus de 2500 signatures. Elle témoigne de l'attachement profond des fonctionnaires territoriaux au CNFPT et à ses missions de service public.

Le président du CNFPT, François DELUGA, s'est prononcé contre l'amendement Arthuis et pour le rétablissement du 1%.

En même temps, il entend répercuter la baisse des ressources de l'établissement sur les stagiaires. Lors du Conseil Administration extraordinaire du 14 septembre, il a proposé plusieurs pistes de restriction budgétaire, notamment la suppression de la prise en charge des frais de transports des stagiaires par le CNFPT, mais également la réduction dès 2012 de 15 % des dépenses de formation. La suppression du remboursement des frais de transports est une mesure particulièrement inacceptable. Ses conséquences seraient catastrophiques pour le droit à la formation professionnelle des fonctionnaires territoriaux et notre établissement.

- Elle conduirait à renforcer l'inégalité d'accès au droit à la formation entre agents territoriaux (agents de grandes villes et de petites communes ; agents aux bas salaires qui ne pourraient pas se payer de déplacement).
- Elle menacerait certaines structures du CNFPT, en particulier les INSET (ex-ENACT) qui ont un public national.
- Elle conduirait à un rapport conflictuel entre le CNFPT et les collectivités locales. Elle préparerait de nouvelles attaques contre notre établissement.
- Elle renforcerait les formations à l'intérieur des collectivités au détriment des actions de formation qui permettent à des agents de différentes collectivités de se rencontrer, et de forger ainsi une culture commune de service public.

En baissant de 15% les dépenses de formation, le scénario proposé constitue une aggravation de la baisse de 10% des ressources de l'établissement. Les modalités de cette baisse se font toutes au détriment du droit à la formation des agents des collectivités locales : suppression massive de stages ; augmentation du nombre de stagiaires dans les stages au détriment de la qualité pédagogique et suppression des stages n'atteignant pas le nombre stagiaires requis ; risque d'une

---

Secrétaire Général : **Jean-Michel DELAYE** - INET - Tél. : 03 88 15 52 84- Fax : 03 88 15 52 81

Secrétaires Généraux Adjoints :

**Katel CORDUANT** - Siège Anjou - Tél. : 01 55 27 42 99

**Slim SIDHOUM** - Siège Anjou - Tél. : 01.55.27.42.87

politique de moins disant financière des formateurs.

Si elles devaient être adoptées, de telles mesures feraient des fonctionnaires territoriaux et de leur droit à la formation professionnelle les victimes désignées de l'amendement Arthuis.

Lors du CA extraordinaire du 14 septembre, la délégation CGT s'est prononcée pour le maintien de la prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de restauration par le CNFPT.

L'heure est à l'organisation de la mobilisation la plus large possible pour le rétablissement du 1% et contre la politique d'austérité avec la suppression des frais de transport et de baisse de 15% des dépenses de formation que prétend relayer sur le dos des stagiaires le président DELUGA.

C'est le pourquoi le syndicat CGT du CNFPT saisit d'urgence la fédération CGT des services publics pour organiser la riposte à ces 2 coups portés au droit à la formation professionnelle des fonctionnaires territoriaux.

Le président du CNFPT a convoqué un CA extraordinaire.

Pour organiser une réponse à la hauteur de l'agression contre le droit à la formation professionnelle des agents des collectivités et le statut de la fonction publique territoriale qui lui est lié, le syndicat CGT du CNFPT demande la convocation d'un CNF extraordinaire afin de déterminer les modalités de riposte sur le terrain de l'action de classe (pétition, manifestation, grève...) à ces 2 coups portés au droit à la formation professionnelle des fonctionnaires territoriaux.

Le syndicat CGT du CNFPT demande à participer à ce CNF extraordinaire.

*Adoptée à l'unanimité*

*Paris, Bourse du Travail- salle Eugène Pottier, le 16 septembre 2011*

---

Secrétaire Général : **Jean-Michel DELAYE** - INET - Tél. : 03 88 15 52 84- Fax : 03 88 15 52 81

Secrétaires Généraux Adjoints :

**Katel CORDUANT** - Siège Anjou - Tél. : 01 55 27 42 99

**Slim SIDHOUM** - Siège Anjou - Tél. : 01.55.27.42.87